

REGLEMENT de POLICE de l'EXPLOITATION CFT

1. Objet du règlement :

Règles de sécurité à observer par les voyageurs du réseau des « Bains de mer » exploité par le « Chemin de fer de la baie de Somme ».

2. Modalité d'information des voyageurs :

Les voyageurs sont informés des présentes modalités par affichage dans les gares, les points de vente, par extraits dans les trains, par intervention verbale des personnels du « **Chemin de Fer de la Baie de Somme** » (CFBS), ainsi que sur le site Internet du CFBS.

Des annonces rappelant ces modalités peuvent être diffusées sur les quais ou dans les trains équipés d'une sonorisation.

3. Conditions d'admission des voyageurs :

- Admission des personnes dans les infrastructures et matériels du CFBS :

Le fait de se situer dans les emprises du CFBS et tout achat d'un titre de transport vaut pleine et entière acceptation de ce règlement.

Les voyageurs doivent prendre connaissance de ce présent règlement et d'en respecter les règles.

L'accès aux mineurs non accompagnés est accepté à partir de 12 ans.

Les voyageurs doivent être munis d'un titre de transport valable pour accéder aux trains du **CFBS**. Pour s'en munir, les voyageurs doivent s'en procurer à l'avance en vente par correspondance ou se présenter aux guichets, à défaut, au contrôleur du train avant d'embarquer.

Pour être valable, un titre doit être daté du jour et correspondre au trajet effectué. A défaut, les agents de contrôle établissent un titre de transport avec paiement immédiat.

Pour les groupes, la confirmation de commande et/ou la facture fait office de titre de transport.

Le personnel du CFBS indiquera aux voyageurs et aux groupes leur placement dans le train et tout autres renseignements comme le chargement des vélos, poussettes, bagages, ... dans les fourgons.

Le personnel du CFBS se charge d'accueillir les PMR en fauteuil pour leur placement et de la manœuvre de l'élévateur prévu à cet effet sur certaines voitures.

4. Conditions d'admission d'objets et de charges divers :

Le CFBS peut transporter les vélos, poussettes, petites remorques et bagages encombrants, **dans la limite de la place disponible dans les fourgons**. Il n'y a pas de réservation possible dans les fourgons.

Ne sont pas acceptés les triporteurs, carrioles, tandems et autres équipements volumineux.

Le chargement s'effectue par le Client, à bord des fourgons réservés à cet effet et le transport s'effectue sous la responsabilité du propriétaire.

Les bagages à main peuvent accompagner les voyageurs dans les voitures et doivent être placés dans les porte-bagages ou sous les banquettes mais ne doivent jamais être déposés dans les couloirs, devant les portes et les portillons d'accès aux compartiments.

Le transport de tout autre objet est soumis à une autorisation préalable à exprimer auprès des services compétents du CFBS.

Le transport de substances dangereuses ou inflammables, d'armes à feu, d'objets dangereux, matières ou animaux malodorants ou tout élément pouvant provoquer un trouble à la sécurité ou la sérénité des voyageurs, ..., est rigoureusement interdit.

Les animaux familiers sont acceptés. Ils voyagent **sous l'entière responsabilité de leur propriétaire.**

Pour la sécurité des autres voyageurs et du personnel CFBS, les chiens doivent être tenus en laisse courte et couchés sous les banquettes afin de ne pas entraver la circulation dans les voitures. En cas de morsures le propriétaire entièrement responsable devra être en mesure de fournir le carnet de vaccination de l'animal.

Les animaux ne sont pas acceptés dans les voitures 1^{er} classe équipées de fauteuils en tissus ainsi que dans nos trains restaurants.

Certaines restrictions et obligations s'appliquent en terme de race : port de la muselière pour les chiens de 2^{ième} catégorie, les chiens de 1^{ère} catégorie sont refusés.

Le personnel du CFBS se réserve le droit de refuser tout animal dont le comportement, ou l'aspect, sembleraient suspects ou dangereux.

5. Règles à respecter en gare :

Il est interdit de fumer ou de vapoter à l'intérieur des bâtiments.

Pour leur sécurité, veillez particulièrement au comportement de vos enfants.

Circulations routières et stationnement dans les emprises des gares du CFBS :

Les véhicules routiers ne **doivent jamais engager le gabarit des voies du CFBS**, tant en circulation qu'en stationnement. En aucun cas, le CFBS ne saurait être tenu responsable des dégradations affectant un véhicule et liées, directement ou indirectement, à l'engagement du gabarit ferroviaire.

A défaut, les agents du CFBS sont habilités à faire intervenir les forces de police et à procéder ou faire **procéder au déplacement, voire enlèvement, du véhicule gênant, par tout moyen disponible.**

Le code de la route s'applique dans les lieux accessibles aux véhicules routiers et **la vitesse y est limitée à 6 km/h.**

6. Règles à respecter durant le trajet :

Il est **interdit de fumer ou de vapoter** à l'intérieur du train y compris sur les plateformes des voitures.

Les équipes bénévoles et salariées œuvrent à la sauvegarde du patrimoine historique.

Afin de respecter le matériel et les aménagements, **il est interdit** :

- De monter sur les banquettes et sièges à bord du train
- De mettre ses chaussures sur les banquettes ou les fauteuils
- De consommer nourriture ou boissons à bord des voitures de Première Classe équipées de fauteuils en tissus.
- **Veillez** particulièrement au **comportement de vos enfants.**

Il est rappelé aux **responsables des groupes et des familles** qu'ils **doivent** assurer la **surveillance des personnes** qui sont **sous leur responsabilité**, en particulier **les enfants et mineurs**. L'accès aux **plateformes** d'extrémité des voitures aux **enfants de moins de 12 ans** se fait **sous la responsabilité** d'un **adulte** juridiquement responsable.

- Durant la marche du train :

- **Ne pas se pencher** au dehors du train.
- **Ne rien jeter** à l'extérieur du train.
- **Maintenir les portières et portillons** d'accès aux plateformes fermées.
- **Ne pas se tenir ou circuler sur les tampons** ou les **marches-pieds**.
- **Ne pas tirer le signal d'alarme** sans motif réel et sérieux.
- **Ne pas monter ou descendre du train en marche.** Attendre **l'arrêt complet**.
- **Ne pas monter sur le toit des voitures**
- **Ne pas se tenir assis sur le rebord des fenêtres** ou des **plateformes** de voiture.
- **Ne pas passer d'une voiture à l'autre.**
- **Ne pas voyager dans les fourgons.**
- **Ne pas toucher aux équipements techniques ou de sécurité.** (Sauf signal d'alarme, extincteurs, en cas de nécessité absolue.)
- **Se conformer strictement aux injonctions des personnels du CFBS.**

7. Autres règles destinées aux voyageurs :

Les vols, troubles à l'ordre public, violences verbales et physiques, propos insultants, fraudes, escroqueries, états d'ébriété, atteintes aux bonnes mœurs, malveillances, dégradations volontaires, non-respect des consignes de sécurité et du règlement intérieur, etc... **peuvent amener le CFBS à intervenir** et prendre les mesures qui s'imposent, que ce soit d'aviser les agents de la force publique, engager un dépôt de plainte ou reconduire le visiteur à l'extérieur de l'enceinte du CFBS sans aucune compensation, remboursement ou autres recours.

Le **CFBS ne peut être rendu responsable des vols ou disparition** d'objets personnels appartenant aux voyageurs.

En cas de danger immédiat ou perception d'un danger grave pouvant impacter la sécurité du train et/ou des personnes, les voyageurs doivent actionner un **signal d'alarme** implanté et repéré dans les voitures. Le train stoppera automatiquement et le personnel de bord interviendra.

8. Modalités d'affichage :

Le R.P.E. complet est affiché dans les gares. Il est entièrement disponible sur le site internet du C.F.B.S. Des consignes ou des extraits sont affichés dans les trains.

Toute réclamation sera à adresser par écrit à :

Monsieur le Président

Chemin de Fer de la Baie de Somme

12, avenue du Général Leclerc

80230 SAINT VALERY SUR SOMME.

Signatures :

Référent sécurité	Chef d'exploitation	Président du CFBS
Date : 14/12/2023	Date : 14/12/2023	Date : 14/12/2023
Nom, signature ; Aurélien VERBRUGGE	Nom, signature ; Alexandre HENIN	Nom, signature ; Maurice TESTU
		